

LOPPSI: TF1 MANQUE À L'HONNÊTÉTÉ DE L'INFORMATION

LE 16 FÉVRIER 2010 JEAN MARC MANACH

TF1 a une vision très particulière du débat parlementaire. Pour la seconde fois, en un an, son JT a présenté un hémicycle plein à craquer alors qu'il était en fait quasiment vide. Dans les deux cas, l'Hadopi, puis la Loppsi, il s'agissait de projets de loi décriés sur l'internet, mais plutôt soutenus par TF1. Le CSA, saisi de ces "manquements à l'honnêteté de l'information", envisage une sanction financière.

TF1 a une vision très particulière du débat parlementaire. Pour la seconde fois, en un an, son JT a présenté un hémicycle plein à craquer alors qu'il était en fait quasiment vide.

Dans les deux cas, l'Hadopi, puis la Loppsi, il s'agissait de projets de loi décriés sur l'internet, mais plutôt soutenus par TF1. Le CSA, saisi de ces "manquements à l'honnêteté de l'information", envisage une sanction financière.

Ce 9 février 2010, évoquant le "projet de loi sur la sécurité intérieure qui prévoit un arsenal contre les nouvelles formes de délinquance" que venait de présenter le ministre de l'Intérieur, Brice Hortefeux, les téléspectateurs de TF1 ont pu **voir ceci** :



Le 20 heures du 9 février 2010 Accéder au site | Toutes les vidéos

Le 20 heures du 9 février 2010

LCI - Le commentaire politique de LCI - Le commentaire politique de Le Zap Net du mardi 26 janvier 2010 Le Zap Net du lundi 25 janvier 2010

07:39 / 34:19 MENU CHAPITRES wat

Les internautes qui, de leur côté, avait assisté à la séance grâce à sa retransmission sur le site de l'Assemblée nationale, avait de leur côté pu **voir cela** :



Notez la légère différence, en terme de présence des députés dans l'hémicycle de l'Assemblée (et merci à **PCInpact** de l'avoir souligné).

Une chose est de “couvrir” un évènement (en n'en parlant quasiment pas), une autre est de le “couvrir” (en l'évoquant de façon biaisée).

UN PRÉCÉDENT : LA “COUVERTURE” DE L'HADOPI

TF1 est coutumier de ce genre de petit arrangement avec les faits. Déjà, en avril 2009, au moment du vote de l'Hadopi, PCInpact avait déjà **relevé** que la couverture médiatique qu'en donnait TF1, qui montrait un hémicycle plein à craquer, travestissait quelque peu les faits :



L'Hadopi ne fut en effet votée que par 16 députés... Alerté par un “*fervent internaute soucieux de vérifier les informations diffusées par les médias*”, le médiateur de TF1 avait alors fait son **mea culpa**, et promis qu'on ne l'y reprendrait plus :



Vous avez parfaitement raison de dire que ces images d'archives sont contradictoires avec la réalité (...).

Il s'agit d'une maladresse, certes regrettable, mais en aucune façon d'une intention maligne de contrefaire la réalité.

Cette maladresse est imputable à un défaut d'attention humain et nous veillerons à l'avenir à ne pas reproduire ce genre d'erreur, conscients que nous sommes de la force des images.



VERS UNE SANCTION FINANCIÈRE ?

Titrant **L'info de TF1 dans le collimateur du CSA**, LePoint.fr révélait que le 15 décembre 2009, Nonce Paolini, pdg de TF1, et Catherine Nayl, sa directrice de l'info, étaient convoqués par le CSA afin de fournir des explications concernant trois “*manquements à l'honnêteté de l'information*” : cette fausse représentation du débat autour de l'Hadopi, les images d'un tueur (qui n'était pas le bon tueur), et celle d'un rassemblement musulman où les femmes et les hommes étaient censés être séparés alors même que, et “*au contraire, les pratiquants n'étaient pas séparés selon leur sexe...*” :



De manière générale, Catherine Nayl a plaidé qu'en aucun cas ces erreurs n'avaient été commises dans l'intention de tromper les téléspectateurs. Ce que TF1 avait déjà eu l'occasion de dire lors d'une audition devant le “groupe de travail” chargé de la déontologie. La procédure suit son cours.

Il n'est peut-être pas vain de souligner que cette image d'un hémicycle plein à craquer était précédée d'un reportage sur les violences à l'école (TF1 a consacré, tous les soirs de la semaine passée -celle où fut débattue la Loppsi-, un reportage au sujet des violences scolaires, mais un seul à la Loppsi), et qu'il fut introduit comme suit, par Laurence Ferrari :



Et c'est dans ce contexte que le ministre de l'Intérieur Brice Hortefeux a présenté son projet de loi sur la sécurité intérieure qui prévoit un arsenal contre les nouvelles formes de délinquance.

Parmi les mesures qui seront discutées il y a la vidéosurveillance, un couvre-feu pour les moins de 13 ans, avec des sanctions possibles pour les parents des enfants délinquants. La gauche et les magistrats jugent ce projet "liberticide".



Une présentation somme toute "équilibrée" (voir, entre autres, **Les pédophiles n'ont rien à craindre de la LOPPSI. Les internautes, si.**)

En décembre dernier, le CSA "envisageait de prononcer une **sanction financière**" en raison de ces "manquements à l'honnêteté de l'information". Contacté, le CSA n'est pas en mesure de déclarer si sanction il y aura, mais confirme que l'"action suit son cours".

Voir aussi :

Rions un peu avec l'Hadopi

L'internet et les "pédo-nazis" : le best of

Les internautes, ce "douloureux problème"

Hadopi : Alex Türk "assume", et s'explique

Prohibition 2.0 : vers un classement X du Net ?

Les "petits cons" parlent aux "vieux cons" (la version courte)

—

» Article initialement publié sur Bugbrother